

Burundi : Nkurunziza fera-t-il un "coup d'Etat contre l'Accord d'Arusha" ?

@rib News, 22/07/2014 Le troisième mandat de Pierre Nkurunziza sera-t-il idéal ? Par Pancrace Cimpaye Au début du mois de juillet 2014, j'ai lu avec étonnement un échange houleux entre le Dr. Stef Vandeginste et Monsieur Théophile Bamwumva au sujet du troisième mandat du Président sortant Pierre Nkurunziza. Bien entendu à la lecture de l'argumentaire du professeur Vandeginste on ne peut pas arrêter de penser à un Président Nkurunziza en train de frotter les mains et congratuler l'auteur de cette plaidoirie providentielle !

En effet la lettre de cette plaidoirie qui est tombée au très mauvais moment semble donner bonne conscience au Président Nkurunziza. Car certains regards, selon le Dr. Vandeginste, ni la Commission Electorale nationale Indépendante ni la Cour Constitutionnelle n'ont le droit de remettre en question ce troisième mandat. Rappelons à ce titre que lors de son dernier passage à Paris, le Président de la République burundais avait déclaré sans ambages que seules la CENI et la Cour Constitutionnelle pouvaient arrêter sa course vers ce mandat de trop ! Au demeurant ceux qui en veulent à Vandeginste estiment qu'il y aurait eu une division du travail entre le Président Nkurunziza et l'auteur de l'article ! A mon avis je ne pense pas que le professeur Vandeginste soit en service commandé ! Il a procédé à un exercice d'esprit, certes coupable, parce que susceptible de rassurer et d'encourager le numéro un burundais son aventure de violer l'esprit et la lettre de l'idéal d'Arusha. En effet on ne le dira jamais assez, la première loi Loi no.1/010 du 18 Mars 2005 Portant Promulgation de la Constitution de la République du Burundi est libellée comme suit : « Vu l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Conciliation au Burundi ; » Sans être juriste, j'estime que cette phrase fait partie intégrante de cette loi. Or le contenu de cet Accord en son article 7, rappelons-le, dispose que : « Il (le Président de la République) est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels ». A ce niveau, il sied de préciser que l'esprit de cet Accord d'Arusha n'est pas le scénario la Poutine (partir et revenir après) ; aucun burundais ne peut diriger le pays pendant plus de dix ans. A ce titre ce pacte d'Arusha a bien identifié la nature du conflit burundais qui a endeuillé le pays pendant plusieurs décennies. Selon l'article 4, alinéa b du Protocole 1, il s'agit d'un conflit coulant une ligne politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir ». Pour ne plus retomber dans les travers du passé, l'esprit d'Arusha limite à 10 ans le nombre d'années qu'un chef d'Etat Burundais doit passer au pouvoir. Cette fourchette correspond à une violation flagrante et dangereuse de l'esprit et de la lettre de ce pacte d'Arusha définitive si le Président Nkurunziza décidait de se représenter aux élections présidentielles de 2015, il aura fait un coup d'Etat contre l'Accord d'Arusha et contre la Constitution burundaise. Dès lors il sera traité comme un putschiste qui risque d'ébranler la paix sociale et replonger le pays dans le conflit qui a toujours meurtri le Burundi et que les négociateurs d'Arusha avaient juré à jamais. Et en vertu de l'article 117 de la loi fondamentale, il aura commis de haute trahison et devra en assumer pleinement les conséquences. En tout état de cause le Président Nkurunziza ne devrait pas s'engouffrer dans cette brèche créée par le Dr. Stef Vandeginste. Il doit peser et sous peser les conséquences dramatiques que peut entraîner sa volonté de se maintenir au pouvoir de force. Car comme le prouve Colette Braeckman dans les colonnes du journal belge « Le Soir » du 20 juillet 2014, le scénario est bien écrit d'avance : « Les tenants de la majorité présidentielle recourent à la violence et afin de persuader les électeurs ne pas s'aventurer à mal voter ». Quant à la communauté internationale qui accompagne le Burundi dans ce processus électoral, elle devrait éviter de se satisfaire de cette analyse du Dr. Stef Vandeginste. Et pour cause le peuple burundais meurtri par dix ans de dénuement total, qui n'a plus grand-chose à perdre, peut décider d'enclencher un soulèvement populaire plutôt que de revivre un autre calvaire de cinq ans. Il n'y a rien de plus dangereux que de pousser à bout un peuple qui n'a plus rien à perdre ! Espérons que la communauté internationale saura aligner à temps derrière cette position sage de l'ambassadeur suisse, Monsieur Pitteloud, qui recommande dans les colonnes d'IWACU de « perpétuer l'esprit et l'idéal d'Arusha ». (S) Pan juillet 2014.